Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

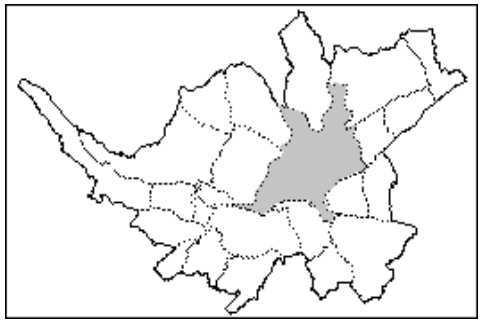

Nantes

Secteur du Breil

Plan Local d'Urbanisme

Révision simplifiée

1-Pièces administratives

Pôle Nantes Ouest

Approbation du 9 mars 2007
Modifié le 17 décembre 2007
Modifié le 23 octobre 2009
Révision simplifiée du 11 décembre 2009
Mise en compatibilité du PLU du 10 novembre 2010
Révision simplifiée du 11 avril 2011
Révision simplifiée du 20 juin 2011

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 FEVRIER 2010

Délibération n°2010 - 02

02 –NANTES – QUARTIER BREIL-BARBERIE – REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Date de la convocation : 29 janvier 2010
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Président de séance : M. Jean-Marc AYRAULT, Député-Maire de Nantes
Secrétaire de séance : M. Pierre EVEN, Conseiller Municipal de Nantes

Présents : 99

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUMON Yves, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, M. BARAU Patrick, Mme BASSAL Aïcha, M. BLINEAU Benoît, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BOUE Maurice, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CESTOR Octave, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHIRON Pascale, M. CLERGEAU Christophe, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. COTREL Patrick, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, Mme DEMANGEAU Valérie, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, Mme FEVRIER Florence, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, Mme GARNIER Laurence, M. GARNIER Nicolas, M. GARREAU Jacques, M. GAUTIER Charles, Mme GERARD Véronique, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. GUILLET Claude, M. GUIN Yannick, Mme GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, Mme HEBRARD Claire, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. LANNUZEL Raymond, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, Mme LE STER Michèle, M. LEBRETON Hervé, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel Joseph, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MERAND Isabelle, Mme MEUNIER Michelle, Mme MEYER Christine, M. MONTAGNON Christian, M. MOREAU Jean-Jacques, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, Mme PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, M. RAIMBOURG Dominique, M. REBOUH Ali, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RICA Michel, Mme RICHEUX-DONOT Mireille, M. RIMBERT Patrick, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SIMONET Loïc, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TREGUIER Pierre, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 11

M. BOCHER Jean-Yves (pouvoir à M. AUMON Yves), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme MEUNIER Michelle), Mme CHOQUET Catherine (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme DANIEL Karine (pouvoir à M. BOLO Pascal), M. GACHET Emmanuel (pouvoir à Mme FEVRIER Florence), Mme GEMIEUX Béatrice (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. JOSSIC Jean-Louis), M. MAGNEN Jean-Philippe (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme RABILLE-FRONTERO Marie-Christine (pouvoir à M. COUTURIER Christian), M. ROLLAND Yann (pouvoir à Mme JOZAN Sophie)

Absents : 3

Mme BOUFFENIE Delphine, Mme MEREL Dominique, M. SEILLIER Philippe

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Président,
NANTES MÉTROPOLE
44923 Nantes cedex 9
www.nantesmetropole.fr
Tél : +33(0) 2 40 99 48 48
Fax : +33(0) 2 40 99 48 00
siren 244 400 404

CONSEIL DE NANTES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE
REUNION DU 5 FEVRIER 2010

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

02 –NANTES – QUARTIER BREIL-BARBERIE – REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme de Nantes a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du Conseil communautaire du 9 mars 2007.

Le quartier d'habitat social du Breil bénéficie d'un projet de renouvellement urbain qui se traduit par quatre volets d'intervention :

- Restructuration du centre commercial
- Requalification des espaces publics
- Adaptation des équipements publics
- Réhabilitation et diversification de l'habitat

Concernant ce dernier point il a été identifié des sites à l'intérieur du quartier, dont un espace libre sur la rue Charles Dullin, pouvant accueillir des nouvelles constructions permettant d'apporter une offre nouvelle de logements sur le quartier.

Suite à la réalisation d'études de faisabilité, Nantes Habitat, l'office public d'habitat de Nantes, propriétaire du foncier, projette la construction de 16 logements sociaux sur cet îlot.

Ce projet répond aux besoins de construction de logements sociaux sur le territoire de Nantes Métropole. Il permettra par ailleurs de construire des types de logements absents sur le quartier, notamment logements de plain-pied, accessibles aux personnes à mobilité réduite, et de répondre ainsi à une demande de familles avec enfants handicapés ou de personnes âgées.

L'emprise foncière concernée par le projet de construction est couverte pour partie, dans le PLU, par un espace boisé classé. Or lesdits espaces ainsi protégés présentent une qualité paysagère médiocre alors que des cèdres présentant un caractère plus exceptionnel ne sont pas protégés. Il est donc proposé d'ajuster le périmètre des espaces boisés classés pour tenir compte, d'une part, de la qualité effective des boisements, confortant ainsi la qualité paysagère du site, tout en permettant, d'autre part, la réalisation du projet. Si besoin, les règles du PLU seront également adaptées.

Le projet dont il s'agit présentant un intérêt général manifeste, répondant aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole et nécessitant la modification d'espaces boisés classés, la procédure adéquate d'évolution du PLU est celle de la révision simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

En application des dispositions de l'article L.300-2 de ce même code, ce projet donnera lieu à concertation préalable. Celle-ci prendra la forme d'une réunion publique et de la mise à disposition du public d'un cahier de suggestions.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les objectifs poursuivis par le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes, consistant en l'instauration, sur le quartier du Breil-Barberie, de règles d'urbanisme adaptées à la réalisation d'un projet de construction de logements sociaux ;

2. Définit les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, organisées autour d'une réunion publique et de la mise à disposition du public d'un cahier de suggestions ;

3. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 5 février 2010

Le Président de Nantes Métropole,
Député-maire de Nantes,

Jean-Marc AYRAULT

Le Président de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 12 février 2010 et transmise en préfecture.

Jean-Marc AYRAULT

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Pôle Nantes Ouest
Rédigé par Sandra BREUX
Tél. +33 (0)2 28 03 47 40
Fax +33 (0)2 28 03 47 49
sandra.breux@nantesmetropole.fr

Réf. :
Pièce(s) jointe(s) : Notice explicative

Compte-rendu

Nantes, le vendredi 4 mars 2011

Objet de la réunion : Révision simplifiée du PLU de Nantes – Secteur Dullin – Examen conjoint des personnes publiques associées

Date de la réunion : le lundi 21 février 2011

Participants :

DDTM
Anne-Marie SATTLER, Service Aménagement Durable, Planification et aménagement du territoire

Nantes Métropole
Gilles RETIERE, Vice-président délégué
Catherine RINFRAY, Direction du développement et du renouvellement urbain
Annie DROUIN-LIQUIERE, Pôle Nantes Ouest
Sandra BREUX, Pôle Nantes Ouest
Jérôme LE JELOUX, Direction Territoriale d'Aménagement ouest

Relevé de décision	Suivi/échéance
Présentation du projet de révision simplifiée Procédure de révision simplifiée engagée pour permettre la réalisation d'une construction rue Charles Dullin, au nord du quartier du Breil Malville. Le projet porté par Nantes Habitat, bailleur social nantais, doit permettre la construction de seize logements sur un ilot non bâti. Actuellement, sur ce secteur environ 300 logements de Nantes Habitat sont en cours de réhabilitation. Nantes Habitat démolit également un porche. Au final, les 1000 logements appartenant à Nantes Habitat seront réhabilités dans le quartier. L'opération de la rue Charles Dullin, comprendra également un réaménagement paysager du cœur d'ilot. Objectifs du projet : - construire 16 logements sociaux contribuant à répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat - répondre au parcours résidentiels des familles - Aménager l'espace vert pour une meilleure appropriation des résidents L'opération comprise dans le projet urbain du Breil, projet d'intérêt général, nécessite d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes. Les adaptations portent sur le périmètre des espaces boisés classés. Celui-ci contraint fortement l'implantation des bâtiments et ne correspond pas à la réalité des boisements. La procédure de révision simplifiée du PLU de Nantes a été engagée en février 2010 par délibération du Conseil Communautaire, prévoyant les modalités de concertation suivantes: - Une réunion publique s'est tenue le 8 mars 2010, qui n'a pas donnée lieu à des contestations particulières. - La mise à disposition d'un cahier de suggestions au public. Durant cette phase, trois pétitions ont été déposées. Les riverains du projet craignant l'entassement, la « promiscuité invivable », la suppression d'un espace vert, l'incidence des constructions sur les logements (lumière, visibilité), la forme du projet (2 plots plutôt qu'un seul), la question du stationnement. Prenant en compte ces craintes, Nantes Métropole a suspendu la procédure de révision simplifiée et la concertation a été prolongée sous forme d'ateliers d'usages. Il s'agit de rencontres avec les architectes et de discussions autour du projet, où les habitants expriment leurs attentes et participent à son élaboration. Cette phase de co-construction a permis une évolution du projet de logements et d'aménagement des espaces verts. La dernière restitution de ces ateliers a eu lieu le 30 novembre 2010, avec la présentation d'esquisses sur les futurs aménagements paysagers du cœur d'ilot et des logements.	

Relevé de décision	Suivi/échéance
Actuellement, 950 m² d'EBC sont inscrits sur le secteur. Il est proposé en accompagnement du projet de Nantes Habitat et dans le cadre de la révision simplifiée : - de déclasser le bosquet de catalpas dont l'intérêt est moindre, - de classer les cèdres de qualité se trouvant à proximité de l'ilot Dullin. A terme, les nouveaux EBC représenteront 1430 m². **Avis des services de l'Etat – Madame SATTLER DDTM** Pour Mme Sattler, le projet répond aux besoins de production de logements sociaux. Les services de l'Etat n'émettent aucune remarque sur la procédure et le projet. Mme Sattler relève que Nantes Métropole a fait le nécessaire pour prendre en compte les attentes des riverains et qu'il est intéressant, pour les vues directes des riverains du projet, de créer une toiture végétalisée. A la demande de Mme Sattler, il sera ajouté une mention (plan avant et plan après révision simplifiée du PLU) sur chaque planche présentée lors de l'enquête publique afin d'éviter toute ambiguïté de lecture pour les personnes venant consulter le dossier d'enquête publique	

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE
29 JUIN 2011

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 JUIN 2011

Délibération n°2011 - 70

10 - NANTES – QUARTIER BREIL BARBERIE - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE – APPROBATION

Date de la convocation : 10 juin 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Président de séance : M. Jean-Marc AYRAULT, Député-Maire de Nantes

Secrétaire de séance : M. Bernard AUNETTE, Maire de Sainte Luce sur Loire

Présents : 93
M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUMON Yves, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, M. BARAU Patrick, M. BLINEAU Benoît, M. BOCHER Jean-Yves, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BOUE Maurice, M. BUQUEN Eric, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. COTREL Patrick, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, Mme FEVRIER Florence, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GACHET Emmanuel, M. GALLIOT Gilbert, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GAUTIER Charles, Mme GEMIEUX Béatrice, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUILLET Claude, M. GUIN Yannick, Mme GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. JUNIQUE Stéphane, M. LANNUZEL Raymond, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel Joseph, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MERAND Isabelle, Mme MEUNIER Michelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MOROT Alain, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme NICOLAS-GUILLET Annie, M. OLIVE Gérard, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, Mme PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, Mme RABILLE-FRONTERO Marie-Christine, M. RAIMBOURG Dominique, M. REBOUH Ali, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RICA Michel, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEILLIER Philippe, M. SIMONET Loïc, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TREGUIER Pierre, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VINCE Yann, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 18
Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. GACHET Emmanuel), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BOUFFENIE Delphine (pouvoir à Mme MEUNIER Michelle), M. BRISSET Christian (pouvoir à M. JUNIQUE Stéphane), M. CESTOR Octave (pouvoir à M. MAZZORANA-KREMER Alexandre), M. CLERGEAU Christophe (pouvoir à M. AUNETTE Bernard), Mme DANIEL Karine (pouvoir à M. MARTINEAU David), Mme DEMANGEAU Valérie (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. GARCON Pierre (pouvoir à Mme PLANTIVE Liliane), M. GARNIER Nicolas (pouvoir à M. LEMASLE Jean-Pierre), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. AUMON Yves), Mme HEBRARD Claire (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. HIERNARD Hugues (pouvoir à Mme COYAC Gisèle), M. LEBRETON Hervé (pouvoir à M. FOUGERAT Jean-Pierre), M. MAGNEN Jean-Philippe (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), Mme MEYER Christine (pouvoir à M. NICOLAS Gilles), M. RIMBERT Patrick (pouvoir à Mme ROLLAND Johanna), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à M. BARAU Patrick)

Absents : 2
M. COUTANT-NEVOUX Alain, Mme GERARD Véronique

CONSEIL DE NANTES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE
REUNION DU 20 JUIN 2011

DIRECTION TERRITORIALE D'AMENAGEMENT NANTES OUEST

10 - NANTES – QUARTIER BREIL BARBERIE - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE – APPROBATION

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du Conseil communautaire du 9 mars 2007.

Dans le cadre des objectifs de solidarité et de qualité de ville, deux des quatre axes fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU, le quartier du Breil Malville est identifié dans les opérations de renouvellement urbain et de revalorisation des quartiers d'habitat social.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain mis en œuvre par la ville sur ce quartier sont les suivants :
- Restructuration du centre commercial
- Requalification des espaces publics
- Adaptation des équipements publics
- Réhabilitation et diversification de l'habitat.

Concernant ce dernier point il a été identifié des sites à l'intérieur du quartier, dont un espace libre sur la rue Charles Dullin, pouvant accueillir des nouvelles constructions permettant d'apporter une offre nouvelle de logements sur le quartier.

Suite à la réalisation d'études de faisabilité, l'office public d'habitat de Nantes, Nantes Habitat, propriétaire du foncier, projette la construction de 16 logements sociaux sur cet ilot.

Ce projet s'inscrit dans les réponses aux besoins de construction de logements sociaux sur le territoire de Nantes Métropole et dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'opération de construction de 16 logements sociaux rue Dullin implique l'adaptation des Espaces Boisés Classés au Plan Local d'Urbanisme de Nantes, la surface des espaces supprimés (environ 900 m²) étant compensée par le classement d'arbres déjà existants dans un environnement proche (environ 1 400 m², dont de beaux cèdres).

L'intérêt général de cette opération conduite par Nantes Habitat est manifeste. Ce projet répond aux besoins de logements sociaux sur le territoire de Nantes Métropole. Il permettra par ailleurs de construire des types de logements absents sur le quartier, notamment des logements de plain-pied, accessibles aux personnes à mobilité réduite, et de répondre ainsi à une demande de familles avec enfants handicapés ou de personnes âgées.

La mise en œuvre de ce projet nécessitant la modification d'espaces boisés classés, la procédure adéquate d'évolution du PLU est celle de la révision simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 5 février 2010, Nantes Métropole a fixé les objectifs du projet, et en a défini les modalités de concertation préalable.

Cette concertation comprenait une réunion publique, qui s'est tenue le 8 juin 2010 et la mise à disposition du public d'un cahier de suggestions, lesquels étaient disponibles en mairie annexe de la Barberie, dans les locaux de l'équipe de quartier situés rue du Breil et au pôle communautaire Nantes Ouest du 14 au 28 juin 2010.

Lors de la réunion publique, les principales questions ont porté sur la densité, le positionnement de la construction et les problématiques de vis-à-vis. Pour autant, aucune opposition manifeste n'a été exprimée.

Trois pétitions regroupant 62 signatures au total ont été déposées à l'occasion de la mise à disposition du cahier de suggestion. Les critiques formulées portaient sur « l'entassement », la « promiscuité », la suppression d'un espace vert, l'incidence des constructions sur les logements (lumière, visibilité), la forme du projet, la question du stationnement.

Devant l'opposition locale générée par le projet, une concertation approfondie a alors été engagée. Elle s'est traduite par l'organisation de trois « ateliers d'usage » auxquels ont essentiellement participé les personnes opposées au projet. L'écoute attentive de leurs attentes a permis de faire évoluer le projet de construction et de répondre aux craintes exprimées (toiture végétalisée, recul par rapport aux bâtiments existants et par rapport à la rue Dullin).

Conformément à l'article R. 123-21-1 du code de l'urbanisme, ce projet a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées en réunion du 21 février 2011.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) indique que le projet répond aux besoins de production de logements sociaux et n'émet aucune remarque défavorable sur la procédure et le projet. La DDTM relève que Nantes Métropole et Nantes Habitat ont fait le nécessaire pour prendre en compte les attentes des riverains par les modifications apportées au projet.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique ont fait savoir par courrier qu'ils n'émettaient aucune observation sur le projet. Les autres personnes publiques associées n'ont formulé aucune observation écrite.

Par arrêté n°2011-277 en date du 24 mars 2011, le dossier de révision simplifiée, auquel a été joint le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, a été soumis à enquête publique. Cette enquête s'est déroulée du 11 avril au 13 mai 2011 inclus.

Les registres sont restés vierges de toute annotation. Durant l'enquête, seul Nantes Habitat a rencontré le commissaire enquêteur sur la base d'un courrier adressé le 5 mai, dans lequel le bailleur demande une légère modification du tracé de l'espace boisé proposé. L'affinement du projet au niveau architectural a en effet montré la nécessité le localiser une place pour personnes à mobilité réduite à proximité de l'accès piéton du bâtiment, sur un espace destiné, au terme de la révision simplifiée, à être protégé au titre des espaces boisés classés.

Cette modification permettant d'améliorer la prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite sans obérer la survie des arbres, n'a pas fait l'objet de réserves de la part du commissaire enquêteur.

Ce dernier a émis, dans ses conclusions, un avis favorable sans réserve à la révision simplifiée du PLU intégrant la modification mineure demandée par Nantes Habitat.

Il est donc proposé d'approuver le dossier de révision simplifiée tel que soumis à l'enquête publique, modifié à la suite de la demande de Nantes Habitat.

Ce dossier est consultable, à Nantes Métropole, à la Direction Générale du Développement Urbain (DGDU) et au pôle communautaire Nantes Ouest.

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 105 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

1. Tire le bilan de la concertation préalable à la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Nantes, sur le quartier Breil Barberie ;

2. Approuve la révision simplifiée du PLU sur la base du dossier présenté à l'enquête publique assorti de la modification évoquée ci dessus ;

3. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 20 juin 2011

Le Président de Nantes Métropole,
Député-Maire de Nantes,

Jean-Marc AYRAULT

Le Président de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 27 juin 2011 et transmise en préfecture.

Jean-Marc AYRAULT